



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le 1^{er} août 2016 à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 26 juillet 2016 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoints au Maire.

M. PAOLINI, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme VILLANOVA	à	M. ARESU
Mme MASSEI	à	M. LUCCIONI
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

M. VOGLIMACCI, Mme FLAMENCOURT, M. CAU, Mme BERNARD, Mme FELICIAGGI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	29
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, M. Habani est désigné en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 1^{er} août 2016

Délibération N°2016/234

**Attribution d'une subvention d'équipement à l'association GFCA Volley Ball
destinée à l'achat de bandeaux LED normalisés**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Dans le cadre de son évolution en Ligue 1, le club GFCA Volley Ball doit répondre aux exigences de la Ligue Nationale de Volley Ball pour la retransmission télévisée des rencontres sportives.

Pour la saison sportive 2016/2017, l'association GFCA Volley Ball se voit dans l'obligation d'équiper la salle du Palatinu, où se déroulent les matches, de bandeaux LED normalisés.

Afin de faire face à cette dépense importante pour le club, la Ville d'Ajaccio participe à l'acquisition de ce matériel à hauteur de 80%.

Le coût total de l'acquisition des bandeaux LED s'élève à 52 900 € HT.

La participation financière de la ville est de 42 320 € HT.

Ce matériel sera la propriété de l'association GFCA Volley Ball qui aura pour obligation de mettre à disposition de la Ville d'Ajaccio les bandeaux LED aux conditions définies dans la convention annexée au présent rapport.

Il vous est proposé de procéder à l'individualisation de la subvention d'équipement à l'association GFCA Volley Ball relative à l'achat de bandeaux LED normalisés.

Cette subvention d'équipement d'un montant total de **quarante deux mille trois cent vingt euros (42 320 €)** est prévue au budget de l'exercice 2016, chapitre 204, article 2042.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de quarante deux mille trois cent vingt euros (42 320 €), à l'association GFCA Volley Ball, pour l'achat de bandeaux LED normalisés.

D'autoriser le Maire à signer une convention entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCA Volley Ball.

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2016, chapitre 204, article 2042 pour un montant de 42 320 €.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où l'exposé de Monsieur Stéphane VANNUCCI, adjoint délégué

Et après en avoir délibéré

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 29 juillet 2016,

DECIDE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

D'accorder une subvention d'investissement, d'un montant de quarante deux mille trois cent vingt euros (42 320 €), à l'association GFCA Volley Ball, destinée à l'achat de bandeaux LED normalisés.

DIT

Les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2016, chapitre 204, article 2042 pour un montant de 42 320 €.

AUTORISE

Monsieur .le Maire à signer la convention entre la Ville d'Ajaccio et l'Association GFCA Volley Ball définissant l'aide de la ville destinée à l'achat de bandeaux LED normalisés.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE


Laurent MARCANGELI


Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160801-2016_234-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/08/2016

Publication : 04/08/2016

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

